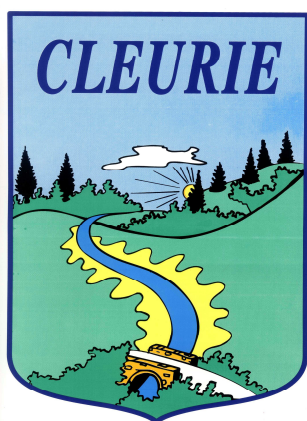




50 ans du Mille Club

Sommaire :

Edito du Maire	1
Mots des adjoints	2 à 6
Résumés des Con- seils Municipaux	7
Etat-Civil	8
Vie scolaire	9
Mamans et Séniors	10
Vie des Forêts	11
Infos diverses	12
Annexe : Brèves de la Com-Com	



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

L'histoire se répète parfois avec plaisir !

En 2007, la commune de CLEURIE a obtenu un taux de participation de 83.21 % aux élections présidentielles et législatives, à ce titre la commune s'était vue décerner la " Marianne du Civisme 2007 " par l'Association des Maires des Vosges.

Un diplôme, affiché dans la salle du Conseil Municipal nous le rappelle tandis que la plaque émaillée installée devant la porte d'entrée a été ... volée !

Voter est un droit, c'est aussi un devoir.

Cet acte citoyen, civique, garant de la démocratie qui hélas perd des points scrutin après scrutin depuis des années est toujours mis à l'honneur grâce à la Fédération Nationale des Anciens Maires et Adjointes par le biais d'un concours des Mariannes du Civisme qui récompense les communes ayant obtenu les meilleurs taux de participation lors des élections.

A l'initiative de l'Association Vosgienne et sur invitation de Madame la Préfète des Vosges, Valérie MICHEL-MOREAUX, en présence de Dominique PEDUZZI, président de l'Association des Maires des Vosges accompagné de Bernard BAUMONT (doyen des votants) et Robin HOUILLO (le plus jeune), je me suis rendu le mercredi 12 avril dernier dans les salons de l'Hôtel de la Préfecture pour recevoir cette distinction.

Les calculs, faits au cumul, sont un peu complexes, mais c'est avec quatre collègues maires que nous avons été félicités au nom de nos très engagés administrés au vu du taux de participation enregistré lors des élections (présidentielle puis législatives) de 2022.

Le Premier Magistrat de VARMONZEY était fier d'afficher un score de 100 % de participation (communes de moins de 100 inscrits). Suivent DIGNONVILLE avec 74.06 % (101 à 250 inscrits), DAMAS-ET-BETTEGNEY : 68.94 % (251 à 500 inscrits), CLEURIE : 63.91 % (501 à 1000 inscrits) et BULGNEVILLE avec 61.50 % (1001 à 3500 inscrits).

A noter que pour les communes de plus de 3500 inscrits, c'est LA BRESSE qui était arrivée en tête mais n'a pas eu droit à son diplôme car le de taux de participation était inférieur à 60 %.

Même si nous sommes encore loin des 83.21 % de 2007, nous pouvons collectivement, être fiers du sens civique affirmé de nos habitants.



N'oublions pas comme disait Winston CHURCHILL, Premier Ministre du Royaume-Uni, " La démocratie est peut-être le pire des systèmes... mais on n'en a jamais trouvé de meilleur !"

Bel été à toutes et à tous,

Avec mes sentiments cordiaux et dévoués,

Patrick LAGARDE ,
Maire de CLEURIE

Carte scolaire – fermeture d’une classe à Cleurie

La Commune de Cleurie s’est toujours beaucoup investie pour l’école tant financièrement que matériellement (participation financière aux voyages ou sorties pédagogiques, mise à disposition de salle, investissement matériel etc ...). Aussi, la diminution sensible des effectifs depuis quelques années inquiète les élus.

En accord et avec l’appui de l’Inspecteur de l’Education Nationale ils ont travaillé sur la recherche de solutions pour pallier à une fermeture ou tout au moins maintenir des conditions d’apprentissage optimales.

Pour ce, depuis mai 2021, ils se sont plusieurs fois réunis avec les élus des villages voisins en présence de Monsieur l’Inspecteur pour aborder le sujet.

La commune de Le Syndicat souhaitant -à juste titre- rapatrier les élèves de Julienrupt sur le site de Le Syndicat, les discussions se sont poursuivies avec la commune de La Forge.

- Une école à 2 classes à la Forge - une école à 3 classes à Cleurie- un Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé sur les 2 sites semblait être une solution possible.

Bien sûr, Cleurie n’aurait pas échappé à une fermeture de classe mais ce regroupement dispersé sur les 2 sites aurait permis d’organiser différemment la répartition pédagogique des classes et de maintenir de bonnes conditions d’apprentissage.

Chaque village conservait ainsi son école et aurait pu fonctionner avec 2 classes à 2 niveaux chacune.

Certes, cette réorganisation aurait demandé la mise en place de toute une logistique qui aurait bien évidemment été réfléchi et des propositions auraient été faites pour répondre aux besoins des familles et faciliter leur organisation.

Malheureusement, les concertations menées jusque-là n’ont pas permis de concrétiser ce projet. Courant février 2023, le courrier tant redouté de la Direction Académique des Service de l’Education Nationale signifiant le retrait d’un poste d’enseignant sur l’école de Cleurie est arrivé en mairie.

Aussi, malgré le travail engagé, les actions des Parents d’élèves et l’avis défavorable prononcé par le conseil municipal sur la mesure prise par les instances académiques, notre école fonctionnera à la rentrée prochaine, avec ses 45 élèves sur 2 classes à 4 niveaux.

Certains d’entre vous auront peut-être lu dans la presse courant avril en page de « LA FORGE » que le choix pour le RPI s’est porté sur le seul site de l’école de La Forge à la rentrée 2024.

Cette information corrigée le lendemain, n’appartient qu’aux élus Forgerons.

Les élus cleurisiens, initiateurs du projet RPI, n’envisagent aucunement la fermeture de l’école du village pour une délocalisation sur le site de La Forge.

Si d’aventure, le projet RPI avec La Forge devait voir le jour, la volonté des élus serait qu’il soit bien dispersé sur les 2 sites (1 école à la Forge et 1 à Cleurie).

Marie Helen CLAUDE

Territoire Numérique Educatif

Le département des Vosges a été retenu pour le déploiement du dispositif Territoire Numérique Educatif.

L’objectif de ce dispositif est d’être un accélérateur de la transformation numérique dans le domaine de l’éducation en agissant sur l’équipement, les ressources, la formation, la parentalité, l’inclusion scolaire.

Il favorise une équité entre les écoles en les accompagnant dans l’acquisition de matériels et de ressources numériques par une prise en charge à 70% des projets.



La commune de Cleurie s’est engagée dans ce dispositif TNE en dotant son école d’écrans numériques interactifs, de postes de travail, d’une visionneuse, d’un vidéoprojecteur et d’un appareil photo numérique.

Le reste à charge pour la commune de tous ces équipements est de 2 431.08 € sur un investissement total de 8 103.60€.

Le matériel déjà installé dans la classe de maternelle, réjouit les élèves qui prennent plaisir à apprendre et semblent davantage motivés.

Marie Helen CLAUDE

Un anniversaire pas comme les autres ...



Le 7 mai dernier les adhérents, depuis sa création de l'Association des Jeunes de Cleurie, les élus depuis 1972, les employés communaux en activité et en retraite ont été invités à fêter les 50 ans de l'association des jeunes et du Mille Club. Anniversaire, un peu en retard pour l'Association des Jeunes qui date de 1972 et, un peu en avance pour le Mille Club dont les discussions ont débuté en 1973/1974 pour aboutir à une construction en 1974/1975.

Alors pourquoi avoir fêter cet anniversaire à ce moment-là ? Parce que l'un ne va pas sans l'autre.

Le Mille Club n'existerait pas sans l'Association des Jeunes et l'Association des Jeunes est liée viscéralement au Mille Club.

Certes l'Association est en sommeil aujourd'hui, mais elle représente, symbolise pour chaque jeune de Cleurie tout un pan de sa jeunesse.

Elle a renforcé des liens d'amitié, des valeurs, de l'entraide, de la solidarité, elle a dévoilé et diversifié des compétences.

Pour parvenir à cela, il a fallu un départ :

Il a fallu tout un village, des hommes, des femmes, des jeunes, des moins jeunes, il a fallu un Conseil Municipal avec des idées, il a fallu 2 hommes.

Un, qui initie la rencontre avec la jeunesse locale le 26 février 1972 et un qui répond à l'invitation et entraîne les autres.

Effectivement, Michel THOUVENIN a eu à cœur, au début et tout au long de ses mandats, d'aider les jeunes à se retrouver pour « faire-ensemble ». Au regard des différents succès, il y est parvenu. Merci Michel d'avoir été à l'initiative de la belle jeunesse que chacun a eu à Cleurie.

C'est tout naturellement qu'une fois le message entendu, Michel HOUOT s'en est fait l'écho et a pris les rennes de ce groupe de jeunes.

Merci Michel pour l'investissement et toute l'énergie que tu as consacrés à mettre sur les rails l'Association des Jeunes.

A la suite de Michel HOUOT ce sont 11 présidents qui se sont succédés pour animer l'association avec des manifestations aussi diverses que variées : rallye des tracteurs, concours de belote, de marelle, soirée pyjamas, expositions, bous, courses de caisse à savons, feu de Saint-Jean, fêtes de la framboise... Elles ont mobilisé des dizaines de bénévoles et ont attiré des centaines de spectateurs.

Côté bâtiment, une fois l'association créée et les premières activités démarrées, le groupe grossissant, l'ancienne classe/réfectoire mise à disposition par la mairie est devenue un peu exigüe.

Il fallait trouver un nouveau lieu de rencontre.

Grâce à l'intervention de Michel Thouvenin auprès du Ministre Poncelet, le Mille Club est arrivé à Cleurie en kit tel le chalet « jeu jura ».

Il ne restait plus qu'à le monter!!! un très bel exemple d'énergie, de courage, de volonté.

Le bâtiment a été construit et est toujours là.

D'abord utilisé et géré par l'Association des Jeunes, il a, au fur et à mesure du temps été investi par les autres associations, les familles de Cleurie et la municipalité pour les moments forts de la commune.

Ce sont des milliers de personnes qui sont passées entre ses murs et chacune conserve dans sa tête et son cœur des moments forts vécus en ce lieu.

Les participants à cette soirée ont pu, au grès des panneaux retraçant l'histoire de l'association et du bâtiment, se replonger dans leurs souvenirs et échanger avec les amis venus pour la circonstance parfois de loin.

Les présidents présents ont raconté des anecdotes ou moments phares de leur mandat.

Ils ont reçu en remerciement de leur investissement, un diplôme d'honneur et une image de Cleurie.

A la suite de ces moments solennels, le verre de l'amitié et un repas ont été pris en commun

Une soirée placée sous le signe du bonheur, de la joie d'avoir partagé ce moment, avec la promesse de ne pas attendre 50 ans pour se revoir.



« Les trois clés du bonheur dans la vie sont : se soucier des autres, oser pour les autres et partager avec les autres » William Arthur Ward

Marie Helen CLAUDE

Exposition « l'Astronomie »

La commission culture a travaillé pour sa traditionnelle exposition du mois de Mars, sur l'**Astronomie**.

Coïncidence ou non, il se trouvait que ce week-end-là, un astéroïde visible en début de soirée devait frôler la terre à une vitesse de 28 000 km/h.

Peut-être que certains d'entre vous, entre les nuages seront parvenus à l'apercevoir.

Les visiteurs de l'exposition, auront quant à eux, eu des étoiles plein les yeux en découvrant les représentations, les maquettes etc... des différentes planètes de notre système solaire, les constellations et les photos et explications sur les météorites et les cratères d'impact...



Mais à propos !

La pleine lune, joue-t-elle sur les accouchements ?

La lune influence-t-elle la croissance des plantes ?

La lune blanchit-elle le linge ?

Est-ce des légendes ou réalités scientifiques ???

Un animateur du planétarium d'Épinal a partagé son savoir et ses connaissances pour apporter des éléments de réponses à ces immuables idées attribuées à la lune lors la conférence « La lune et la société – du mythe à la science ».

Chaque visiteur a pu ainsi au cours du week-end faire le plein d'idées pour illustrer le thème du fleurissement 2023.

Marie Helen CLAUDE

A L'orée du bois

Dans le cadre de la semaine du paysage 2023, une animation « A l'orée du bois » était proposée à Cleurie, le samedi 3 juin.

Une dizaine de personnes entrainées par Hélène et Johnny, sont parties pour une balade féérique sur le sentier du 9^{ème} RAMA.

Des contes et légendes tels que : Le Château de Cleurie et la princesse « Plantain », Le rouge gorge et le sapin, Père fourmi, Le diable et les villageois... mêlés aux trésors du sentier : grottes, roches, clairière... ont suscité l'imaginaire des participants et captivé tout leur attention.



Des petits bricolages en éléments naturels, des secrets de plantes sauvages ont agrémenté l'animation. Pour clôturer ce bel après-midi, un apéro « sauvage » attendait les participants au Hêtre de la Vierge.

Marie Helen CLAUDE

Promenons nous dans les bois ...

Si vous êtes dans le secteur du col du Singe, prenez quelques minutes pour faire un petit détour.

Le long du chemin qui mène de la fontaine des carriers vers le Hêtre de la Vierge, vous pourrez contempler une sculpture réalisée dans un tronc d'arbre qui s'était cassé à plus de 3 mètres de haut.

L'initiative vient de Mme Julie MOUGENOT, notre agent ONF. En effet c'est en surveillant l'état des parcelles forestières communales qu'elle a remarqué que ce résineux déjà malade avait fini par céder sous la puissance d'une rafale de vent.

L'idée lui vint alors de proposer à la commune de faire réaliser une sculpture par un artiste local ayant déjà œuvré précédemment à St Amé aux abords du parcours de santé.

Après quelques négociations, le projet verra le jour sous les mains habiles et expérimentées de M. Jean-Claude PETITGENET.

Avec patience, à force de persévérance, et avec l'aide de tronçonneuse, perceuse, maillets, ciseaux à bois et autre ponceuse, l'œuvre verra le jour près d'un mois plus tard.

C'est une femme tenant dans son bras gauche un grand tétras et qui pointe sa main droite en l'air en désignant les arbres alentours.

Voici la signification que M. Petitgenet a voulu nous faire parvenir :

Cette femme, c'est la **dame de la forêt**, gardienne et protectrice des animaux, plantes et arbres de la forêt. Elle observe depuis plusieurs années les arbres s'affaiblir et mourir, elle voit aussi ses forces diminuer, il lui faut de l'aide. Elle demande alors au coq de bruyère de venir la soutenir dans sa tâche afin de veiller sur les arbres, elle lui dit :

" Grand Tétrás, je te charge de rendre à cette forêt sa vigueur d'antan, protège les arbres remarquables, soigne les malades, soutiens les plus forts et accompagne les jeunes pousses. Prends en grand soin ! Il en va de l'avenir de cette forêt, il faut la préserver ! Non pas pour nous, mais pour les générations futures "

Espérons que le vœu de la dame de la forêt se réalise de manière à ce que les forêts puissent à nouveau prospérer et perdurer.

N'hésitez pas à vous rendre sur place, l'accès est très facile

Merci à Mme Mougenot pour sa proposition ainsi qu'à M. Petitgenet pour sa réalisation.

Jean-Christophe CURIEN



FLEURISSEMENT 2023

La commission fleurissement s'était donnée rendez-vous le 27 mai 2023 pour la mise en place de la décoration et des végétaux aux différents endroits de la commune

La plantation s'est déroulée dans une très bonne ambiance, chacun a pu exprimer ses talents de jardinier.

Quelques décorations relatives à l'Astronomie seront ajoutées dans les jours prochains.

Espérons que la météo nous réservera quelques averses au cours de l'été, et nous préservera de la sécheresse... 😊

Nous vous invitons à participer à cette décoration communale qui permet d'embellir notre village.

Merci d'avance

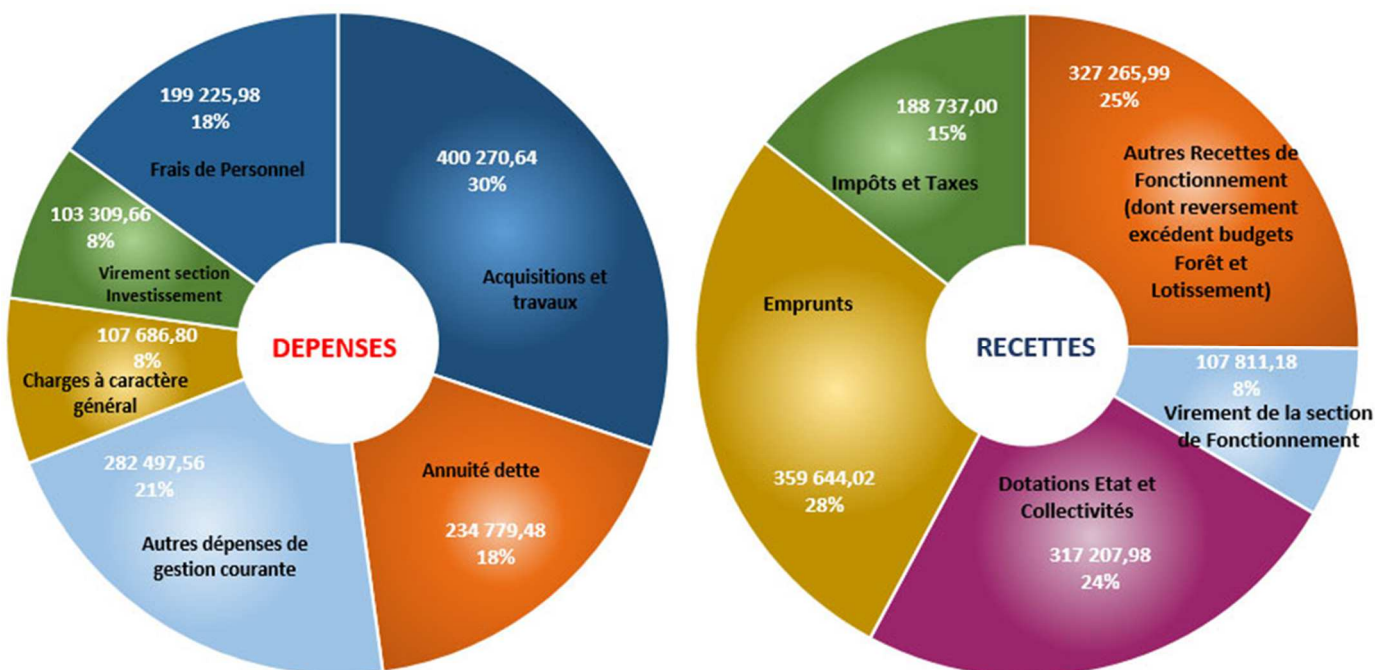
Christophe MATHIOT

Le budget communal

Chaque année, avant le 15 Avril, le Conseil Municipal doit voter le budget primitif pour l'année en cours. Ce document sera le fil conducteur de la vie municipale pour l'année. Toutes les dépenses et recettes doivent être prévues sur ce document. Bien entendu, si en cours d'année, des travaux imprévus doivent être réalisés, il sera possible de s'en donner les moyens financiers, soit en trouvant de nouvelles recettes ou alors en reculant certains travaux ou acquisitions initialement prévus. Le principe élémentaire du budget est qu'il soit équilibré, les recettes doivent obligatoirement couvrir les dépenses.

Les graphiques ci-dessous représentent les principaux chapitres du Budget Principal de la commune, tant en Fonctionnement (dépenses et recettes courantes), qu'en Investissement (travaux et acquisitions).

Hubert MELINE



La fibre à CLEURIE

Depuis le 20 mars dernier, la fibre optique est arrivée dans notre commune. Il est donc possible pour chacun d'entre nous de nous raccorder à Internet grâce à cette nouvelle technologie. Voici quelques petites explications techniques :

Contrairement à l'ADSL, la fibre optique permet de profiter d'un débit symétrique. La qualité du débit sera aussi élevée en débit montant qu'en débit descendant. Il est important de distinguer le débit montant du débit descendant. Le débit montant est utilisé pour envoyer des données depuis votre ligne. Le débit descendant quant à lui vous permet de recevoir des données sur votre ligne, par exemple, lorsque vous téléchargez des fichiers ou regardez un film en streaming. Un avantage majeur de la fibre optique est sa résistance aux interférences électromagnétiques. Elle fournit un maximum de qualité en termes de connexion. D'ailleurs, cette qualité de connexion est un atout majeur pour les grandes entreprises et les grandes agences de sécurité. Aucun signal ne fuit du câble.

Comparée aux fils de cuivre, la fibre optique est plus fragile et vulnérable aux dommages. À cause de sa finesse (250 µm maximum), elle peut facilement se casser. Si on ne fait pas attention, le câble peut subir des dommages importants. Lors d'une nouvelle installation ou d'une rénovation d'infrastructure, un seul câble coupé peut nuire à toute l'installation. Il est donc important de repérer l'emplacement des fils avant le début de la remise à neuf de l'infrastructure. Par ailleurs, il est conseillé de ne pas tordre les câbles pour éviter de les endommager.



Quelques conseils pour l'installation de la fibre à votre domicile :

Aucun opérateur (Bouygues, Free, Orange, SFR...) n'a de monopole et le raccordement est gratuit (sauf travaux spécifiques en domaine privé). Cette gratuité est assurée pour toute la durée du contrat conclu entre Losange et la Région Grand Est.

Une règle : pour votre raccordement, la fibre sera posée en parallèle du fil téléphonique.

Si le technicien rencontre des difficultés lors du raccordement, il doit en rendre compte à l'opérateur, qui seul décidera d'une éventuelle intervention technique.

Hubert MELINE

Séance du 23 Janvier 2023

Renouvellement concession de source : Le Conseil Municipal renouvelle la concession de source et de passage de canalisation au profit d'un administré de la Commune.

Protection des données : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de prestation de service d'accompagnement à l'élaboration du plan de mise en conformité RGPD avec la Société INKIVARI, et désigne la Société INKIVARI comme étant le délégué à la protection des données de notre commune.

Séance du 27 Février 2023

Renouvellement de la convention de prestations intégrées : Le Conseil Municipal renouvelle pour 5 ans, la concession entre notre collectivité et la Sté SPL-XDEMAT.

Demandes d'adhésion au Syndicat d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) : Le Conseil Municipal accepte les différentes demandes d'adhésion audit SDANC.

Séance du 11 Avril 2023

Etat d'assiette des coupes 2023 et programme d'action en forêt communale : Le Conseil Municipal approuve les propositions de l'ONF relatives aux parcelles 19, 26 et 27, ainsi que les travaux sylvicoles (parcelles 4, 5, 8 et 28) ou de maintenance (parcelles 29 et 4).

SIVUIS du secteur de Remiremont : Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la fiscalisation de la contribution 2023.

Subvention pour un séjour scolaire en juin 2023 (classe maternelle) : Le Conseil Municipal octroie une subvention de 669,00 Euros.

Subvention communale pour le CCAS de notre commune : Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 4 000,00 Euros au CCAS.

Vote des Comptes Administratifs 2022 : Le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs des différents budgets communaux (commune, eau, forêt et lotissement)

Vote des taux d'imposition des taxes locales : Le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux communaux suivants pour 2023 : 16,13% pour la Taxe d'Habitation ; 31,35 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 4,59% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Participation aux structures intercommunales et contributions aux organismes de regroupement : le Conseil Municipal inscrit les crédits nécessaires aux différentes structures et les organismes, dont la commune est adhérente.

Vote des budgets Communaux (Commune, Forêt) : Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs présentés.

Reversement de l'excédent du Budget Forêt 2022 au Budget Principal : l'excédent du Budget « Forêt » de 2022 (70 519,24 €) sera reversé au Budget « Commune ».

Séance du 22 Mai 2023

Vente de bois en forêt communale non soumise : 170 m³ de bois en bloc et sur pied sont vendus au tarif de 55,00 € le m³.

Certification PEFC : Le Conseil Municipal renouvelle l'engagement de la commune au processus de certification PEFC.

Le Conseil Municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Garderie d'attente pour l'accueil des loisirs sans hébergement : Le Conseil Municipal revalorise la participation financière des familles à 2 euros par jour et par enfant.

Les résumés complets sont consultables sur le site Internet Cleurie.com

Chemin à suivre:

- Municipalité - Publication
- Résumés des réunions de Conseil Municipal
- Choisir l'année puis la date



Compétition de tir à l'arc

Le 28 mai, pour la 3ème année consécutive, la 1ère Compagnie d'Arc des Hautes-Vosges basée à Vagny organisait son épreuve de tir à l'arc sur la commune de Cleurie au lieu-dit de Germainxard. Le site de Cleurie se prête tout particulièrement à un type d'épreuve bien spécifique : le tir campagne.

Le parcours étant apprécié par un bon nombre de participants lors des années précédentes c'est donc cette fois ci une compétition comptant pour le championnat Grand Est qui a réuni les disciples de Robin des Bois venus de toute la région mais aussi des compétiteurs du Territoire de Belfort et de Haute Saône qui sont venus enrichir le plateau de concurrents qui comptait plus de 70 inscrits.

Parmi les différentes catégories, un bon nombre d'adhérents du club de Vagny se sont distingués par leurs résultats et notamment plusieurs Cleurisiens qui sont montés sur le podium.

Bravo à l'équipe organisatrice pour cette belle réalisation, et félicitations aux vainqueurs.

Rendez vous est donné pour une prochaine épreuve le 2 juillet 2023 sur le même site.

Jean-Christophe CURIEN



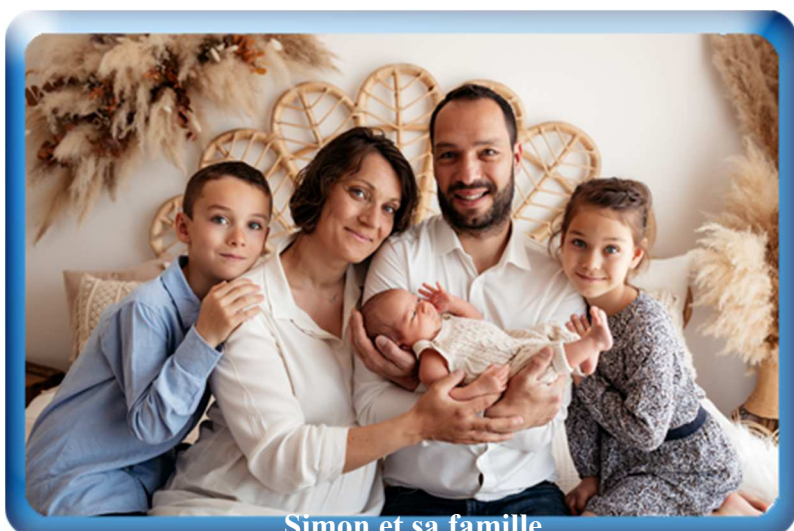
Naissances

Jules BETTIG né à REMIREMONT le 30 Mars 2023 de Adrien BETTIG et Tiphaine DUBOIS, domiciliés 5bis chemin du Pré Vixot



Jules

Simon MARCOT, né à REMIREMONT le 16 Mai 2023 de Julien MARCOT et Julie BENEDIC domiciliés 8 chemin de la Flaconnière Druchanois



Simon et sa famille

Mariage

Le 20 Mai 2023, mariage de Jonathan RICHTON et Emilie THIERY, domiciliés 2 chemin du Palton

Le 10 Mars 2023 mariage de Fabrice DIDIERLAURENT et Anne-Laure LECLER, domiciliés 20 route de Xhoris



Décès

- Le 28 Janvier 2023, décès à Remiremont de Mme Suzanne GÉHIN épouse DEMANGE, née le 28 Juillet 1937 à Vagney, domiciliée 9 Lotissement de Pétonfaing
- Le 04 Février 2023, décès à Golbey de Mme Thérèse DEMANGEL née à Cleurie le 02 Février 1940.
- Le 21 Mai 2023, décès à Remiremont de Roger MARTIN né à Cleurie le 31 Mai 1929

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

Mot Péricolaire

La bonne humeur et la joie des enfants de venir à l'accueil péricolaire, nous inspirent pour proposer des activités enrichissantes. Nous participons au fleurissement de notre village avec pour thème l'astronomie. Nous avons créé en papier mâché l'astéroïde du Petit Prince. La magie de ce conte poétique ne laisse personne indifférent. Nous gâtons aussi les parents avec nos petits cadeaux "maison" tout au long de l'année. Notre jardin, cette année, est original parsemé de petits cailloux décorés. Les expressions avec les légumes du potager ont beaucoup fait rire les enfants. Bonnes vacances à tous !

L'équipe péricolaire



Classe CP CE1



- chez les correspondants de Basse sur le Rupt : découverte de leur village depuis le sentier des points de vue : observation du paysage avec la vallée de la Moselotte et au loin Cleurie mais on ne voyait pas l'école ! Apprentissage de 4 danses folkloriques pour préparer le grand bal OCCE de juin.



- participation au Zinc Grenadine, festival de littérature jeunesse - rencontre avec Morgane De Cadier, auteure de l'album "CHUT !" à la médiathèque de Vagney. Les élèves ont pu lui poser leurs nombreuses questions sur son métier, ses livres.. Partage très enrichissant !



- visite de la Ferme aux Herbes à Sapois : reconnaissance de plusieurs plantes sauvages comestibles ou toxiques sur le sentier. Jeux pour découvrir les fleurs, le rôle des plantes dans la nature. Jeu du goûter des gelées pour les associer à la plante (bourgeon de sapin, pissenlit, fleur de sureau, mûres). Quelle douce gourmandise ! Sans oublier les excellents sirops de mures ou de thym surtout quand ils sont bus avec des pailles naturelles... en tiges de pissenlit ! Un régal de nature !

- nos bacs potagers "en lasagnes" : c'est parti pour les semis et les plantations (fleurs, légumes, plantes aromatiques...) Bientôt les premiers radis et les fraises ! Merci à tous ceux qui ont permis leur réalisation ! Un bel apprentissage pour les élèves jardiniers!



Cérémonie Fête des Mères

« A ma maman,
 Mon cœur me dit que c'est ta fête
 Je crois toujours mon cœur quand il parle de toi
 Maman, que faut-il donc que ce cœur te souhaite?
 Des trésors? Des honneurs? Des trônes? Non, ma foi!
 Mais un bonheur égal au mien quand je te vois ».
 Victor Hugo 1816

A l'occasion de la fête des mères, le samedi 3 juin 2023, les mamans de l'année ont été invitées par Monsieur Le Maire à partager un moment de convivialité, en présence de Marie France MATHIOT représentant les ADMR et des élus. Pour cette édition, 7 nouvelles naissances étaient comptabilisées sur notre commune.

3 mamans sur les 7 étaient présentes pour célébrer cette fête et recevoir le beau bouquet offert par la municipalité, accompagné d'un bon de naissance :

Cécilia CUNAT, maman de **Garance** née le 06 juillet 2022
Débora GHILARDINI, maman de **Victor** né le 2 juillet 2022
Julie MARCOT, maman de **Simon** né le 16 mai 2023.



Marie Helen CLAUDE

Repas des séniors

C'est le dimanche 23 avril que le traditionnel repas des séniors a eu lieu à la salle polyvalente de Saint Amé. Ils étaient 300 à avoir répondu présents à l'invitation lancée par les 3 communes de Le Syndicat, de Saint Amé et de Cleurie. Concernant Cleurie, ce sont 76 personnes qui ont participé. La bonne humeur et la joie de se retrouver étaient comme tous les ans au rendez-vous. L'apéritif a été offert par la paroisse Saint-Amé-des-3-vallées et beaucoup de bénévoles se sont investis dans l'organisation et le bon déroulement de cet événement et nous les en remercions. Les séniors ont pu profiter d'un menu original, de danser sur des musiques entraînantes et de passer un vrai moment de convivialité !



Danièle VALENTIN

les vill âges du bien vieillir

Mardi 13 juin, le bus de l'autonomie a fait une halte au 1000 club pour promouvoir une action « Les vill âges du bien vieillir », action destinée à promouvoir le bien vieillir à domicile menée par le Conseil Départemental des Vosges. Ont été présentés des trucs et astuces pour faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Les cleurisiens présents ont pu visiter le bus aménagé avec une cuisine, des sanitaires adaptés et fonctionnels, mais également dé-



couvrir des petits objets qui facilitent le quotidien en termes de préparation, de prise de repas ou de médicaments. De nombreuses aides techniques existent pour favoriser la vie de la personne âgée à domicile. Cette initiative répond à une réelle demande des séniors. En effet, 9 français sur 10 déclaraient dans une étude datant de 2019, vouloir vieillir à domicile.

Viellir à domicile dans de très bonnes conditions, c'est anticiper la survenue de la dépendance, tel était le message principal qu'a voulu faire passer l'équipe du Conseil Départemental.

Pour toute question sur des aides techniques et sur les conditions pour en bénéficier, n'hésitez pas à contacter :

La Maison départementale de l'Autonomie
8, rue de la Préfecture 88026 Épinal Cedex
03 29 29 09 91

Danièle VALENTIN

EVENEMENTS CLIMATIQUE VIOLENTS

Ça y est, le changement climatique est palpable. Nous l'observons de façon quotidienne en Forêt. Il se perçoit par une hausse des températures moyennes, une succession rapide d'évènements climatiques violents, et de longues périodes sans pluie.

Aussi, la santé des Forêts se dégrade. Depuis 2018, plus de 300 000 hectares de forêts publiques ont subi un taux de mortalité inédit. Et le mouvement se poursuit.

ETAT DES FORETS

La liste des conséquences dues à l'accélération du changement climatique s'allonge : parasites et insectes ravageurs, dépérissements des peuplements, feux de forêt...

Contrairement à un phénomène naturel ponctuel, ce n'est pas prêt de s'arrêter. Cela concerne toutes les régions et toutes les essences. Les premières touchées sont celles qui ont le plus besoin d'eau, comme le Hêtre et Sapin, essences emblématiques de nos forêts.

COMMERCIALISATION DES ARBRES SECS

Les arbres secs ou dépérissant sont marqués, mesurés et proposés à la vente. La vente se fait soit en Adjudication (au plus offrant) soit en contrat d'approvisionnement avec des scieries locales. Le cours du bois est lié au volume global mis en vente et au marché de la construction. Celui-ci est très instable. Lorsqu'un lot a trouvé preneur en adjudication, l'acheteur bénéficie d'un délai d'exploitation légal, lui permettant d'organiser dans le temps, les travaux d'exploitation forestière avec ses équipes de bucheron. Cependant, les dépérissements, n'ayant de cesse, ces délais sont continuellement prolongés (exemple de la plle 11) vendue en 2018. C'est une des raisons pour laquelle il a été proposé à votre commune de commercialiser ses bois en contrat cette année. Ainsi, nous sommes sûrs que les bois marqués seront exploités et payés dans l'année.

GESTION FORESTIERE

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous reposer sur les repères passés. Les guides de station écrits précédemment considéraient un climat immuable. Il faut maintenant actualiser la connaissance. La gestion forestière essentiellement basée sur la Futaie Irrégulière dans les Vosges permettait de ne jamais mettre le sol à nu. L'opération de martelage consistait soit, à choisir l'arbre qui avait atteint son diamètre d'exploitabilité et laisser place à la régénération à ses pieds, soit desserrer un bouquet d'arbre de diamètre moyen, soit de prélever un arbre abimé. Aujourd'hui, dans le Sud de l'Agence Vosges Montagne, les martelages se résument beaucoup à des interventions sanitaires. L'exploitation de ces zones « mortes » laissent place à des zones nues. Comment s'y prendre pour le renouvellement de ces zones ?

RENOUVELLEMENT DES PEUPELEMENTS

Sur les parcelles où la régénération naturelle se développe, il serait dommage de s'en priver. Les broyer représentent un coût, un tassement du sol et une consommation de fuel évitable. Les scientifiques de l'INRAE ont montré que le génome d'une branche (à l'ombre par exemple) peut différencier de sa voisine. Il en est de même avec les graines. Aussi, on peut espérer (avec prudence) une adaptation des espèces actuelles. Il est primordial, cependant d'essayer de diversifier les essences au maximum. La plantation est également possible. Elle est même subventionnée à 50%. Une réussite de 900t/ha est attendu à 5 ans.

RESILIENCE DES LA FORET

La capacité de la forêt à surmonter ce choc climatique réside en premier dans la préservation de son sol. Ce dernier doit être riche et protégé du soleil direct. Le soleil réchauffe la microfaune qui dégrade plus rapidement la matière organique. Aussi, si il n'y a plus de peuplements pour fournir une nouvelle matière à dégrader, ce sol s'appauvrit. Les Agronomes parlent de 1 Tonne sèche de bois par hectare afin de maintenir une richesse suffisante. Il est donc primordial de laisser BEAUCOUP de bois mort sur les sols forestiers. De plus, la venue de recru est salvatrice. Vous pourriez trouver que la zone est « sale ». En fait, il s'agit de cycles naturels qui commencent par des essences pionnières et post pionnières qui colonisent un terrain en premier. Ce sont des bois tendres, qui poussent vite. Ils ne sont pas très durables mais servent d'ombrage pour les espèces plus productives, qui ont besoin d'ombrage dans le jeune âge. De plus, ce recru protège le sol et lui procure de la matière organique.

VERS UN EQUILIBRE FORET- GIBIER

Une réalité s'impose toutefois. Le grand gibier raffole des jeunes pousses. En 2019, près de 40% des forêts domaniales étaient en déséquilibre forêt-ongulés. Ce que confirme Ludovic Lanzillo, expert chasse à l'ONF : Si les ongulés ont toute leur place dans l'écosystème forestier, leur surpopulation représente une menace sérieuse. En l'absence de grands prédateurs (loup, lynx, ours ...) c'est le chasseur qui devient le principal régulateur. Ce dernier applique des plans de chasse qui indiquent les quotas d'animaux qui peuvent être prélevés sur un territoire donné. Cet équilibre est primordial au renouvellement des peuplements.

MULTIFONCTIONNALITE

Dans un optimum écologique, je pense que nous devrions ne plus intervenir en Forêt. Nous ne devrions plus rien lui demander d'autre que de garder ses ressources et son énergie pour survivre ou renaître. Or, la Forêt est considérée comme multifonctionnelle. Elle doit fournir un budget aux communes propriétaires et une zone de loisir pour les usagers. Dans votre commune de Cleurie, certaines parcelles sur sol superficiel, comme les parcelles 13, 16 et 17 présentent un très fort tût de mortalité. Ceci rend très dangereux l'utilisation des chemins de randonnée. Dans les cas où ces chemins n'ont pas été sécurisés pour des raisons techniques ou financières, il serait souhaitable de ne plus les utiliser. Je rappelle qu'il est interdit de traverser les parcelles, hors des chemins, même en VTT et moto cross.

Comme l'an dernier, je remercie l'ensemble des cessionnaires de bois de chauffage qui nettoient des pistes parfois dans des reliefs difficiles. Le club Vosgien et les chasseurs qui sont des acteurs majeurs dans la gestion du massif.

Pour finir, serrons-nous les coudes ! Parce que comme je le dis souvent, face à ce changement climatique « on n'a pas le cul sorti des ronces ».

Julie MOUGENOT, votre Garde forestier



Venez Partager un moment de convivialité

Sous le préau et dans la cour de l'école lors du

PIQUE NIQUE du Village

Dimanche 27 Août 2023 à partir de 12h00

Chaque famille apportera son pique-nique, ses boissons, sa vaisselle...

L'apéritif et le café seront offerts par Monsieur le Maire et les Adjointes.

Différents jeux seront proposés par les associations de notre village pour animer l'après-midi.

Nous vous attendons nombreux.

Pour une bonne organisation merci de préciser votre présence pour le 24 août 2023 à adjoints.cleurie@gmail.com ou par SMS au 06 22 41 12 60



Notre commune est adhérente à l'application mobile d'informations PANNEAU POCKET. En installant cette application sur votre smartphone, vous retrouvez les événements de la vie locale dans sur votre smartphone. Vous recevez en temps réel les notifications des actualités de leur territoire : l'information qui va vers l'habitant !

Pour télécharger et installer cette application, il suffit de se connecter à Google play ou à App store, de rechercher « PanneauPocket » et de suivre les conseils d'installation.

Si vous organisez une manifestation sportive, culturelle ou autre dans notre commune, vous pouvez envoyer sur l'adresse mail de la mairie (mairie.cleurie@wanadoo.fr) cette information afin qu'elle puisse être diffusée sur Panneau Pocket.



Course cycliste :
le 4 Juin, une vingtaine de jeunes ont participé à une course cycliste dans notre commune

Le comité des fêtes de **CLEURIE** organise le **02 Juillet 2023** une **marche**.

2 circuits proposés :

- 6 km et 260 m dénivelé positif
- 10,5 km et 380 m dénivelé positif

Les départs auront lieu sous le préau de l'école
1^{er} départ à **8h00**,
dernier départ à **12h00**.

Prix : **2€** (inclus 1 ravitaillement)
Gratuit pour les moins de 12 ans
Une buvette sera organisée dans la cour de l'école

Soirée documentaire



Le vendredi 10 février 2023 Anne et Jean Marc JURICIC ont partagé avec une quarantaine de personnes, lors d'une soirée documentaire au Mille Club, deux de leurs expéditions :

- La traversée du Kirghizistan à vélo
- 2 mois sur le Continental Divide Trail aux Etats Unis.

De multiples images ou vidéos, ont permis de suivre le parcours de ces deux globe-trotteurs et d'admirer la beauté de ces contrées lointaines.

Après des explications sur la vie, la culture locale et le récit des périples, un moment d'échange a complété les informations.

Marie Helen CLAUDE

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Le Syndicat

	ÉTÉ Du 01/04 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 31/03
Lundi	14h-18h	14h-17h
Mardi	14h-18h	14h-17h
Mercredi	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-17h
Judi	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-17h
Vendredi	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-17h
Samedi	8h30-12h 14h-18h30	8h30-12h 14h-17h

Vide grenier des parents d'élèves le 11 Juin



Mairie de CLEURIE
Tél : 03.29.61.12.42
Mail : mairie.cleurie@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	-	14h00 – 19h00
Mardi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mercredi	9h00 – 12h00	-
Judi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Vendredi	-	14h00 – 17h00